

Causalité circulaire et coresponsabilité. Pour une autre approche des violences.

Sokhna Fall

Un acte de violence est commis. La suite devrait être simple : voici les faits, voilà l'auteur, voilà la victime. La Police puis la Justice devraient pouvoir remplir leurs missions et permettre l'apaisement attendu de tous. Le retour à l'ordre social devrait suivre grâce au jugement qui dira : untel(untelle) est responsable de tel acte sur untel(untelle). Untel(untelle) est blessé(e), traumatisé(e), décédé(e) du fait des actes commis par untel(untelle).

Nous le savons trop bien, ce n'est jamais aussi simple. Dès que l'acte de violence est connu, naît le soupçon... sur la victime. Ce soupçon bénéficie d'un surprenant consensus : la victime elle-même, l'auteur, de nombreux policiers, magistrats, personnes de l'entourage, la supposent coupable. On l'a vu, de tous temps, et de façon spectaculaire dans certaines affaires récentes, les regards critiques se tournent tous vers la victime. Qu'a-t-elle bien pu faire pour en arriver là ? Troublées, des procédures s'enlisent voire s'étiolent, des thérapies tournent en rond, et des agresseurs continuent, impunis.

Comment (et faut-il ? certains auteurs pensent que la culpabilité rend aux victimes une place de « sujets de leur histoire »¹) débarrasser les victimes de leurs sentiments de culpabilité ? Elles sentent, à juste titre, que quelque chose d'elles-mêmes a été impliqué. Comment obtenir des auteurs qu'ils assument pleinement leur responsabilité ? alors qu'ils perçoivent et protestent, pour se dédouaner, que quelque chose chez la victime a déclenché leur violence. Comment rendre justice, réellement et symboliquement, quand tout paraît si confus ?

Criminologie et victimologie

En 1950, la criminologie américaine avait soulevé le débat en posant cette question : « La victime est-elle coupable ? »². Les criminologues s'interrogeaient sur le rôle de la victime, perplexes devant ces situations où il semblait que la victime avait couru à la catastrophe, face à ces études qui dessinaient des « profils de victimes », des comportements si paradoxaux.

La mise en cause de la victime par la criminologie dans les passages à l'acte de violence ne pouvait pas tenir longtemps. Elle posait un problème d'éthique et de logique. Si les comportements de la victime peuvent parfois paraître contraires à son intérêt, on ne peut soutenir qu'elle est « coupable » de son agression à moins de supposer toutes les victimes – du prisonnier de Saddam Hussein torturé dans ses geôles à la jeune femme agressée en récupérant sa voiture dans un parking souterrain – animées d'un masochisme passionné. Culpabiliser la victime aboutit à une inversion qui ne résiste pas longtemps à l'analyse. À dire vrai, l'inversion de

¹ LEBIGOT (2000) « La clinique de la névrose traumatique dans son rapport avec l'événement », in *Revue Francophone du Stress et du Trauma* tome 1, n°1 pp. 21 à 25 novembre 2000.

² LOPEZ, BORNSTEIN (1995) *Victimologie clinique*. Ed. Maloine, Paris

culpabilité³ est une stratégie typique des agresseurs et de leurs complices. Pour sortir de cette impasse, les chercheurs américains se sont intéressés aux comportements des auteurs et des victimes en utilisant la notion de « cible » déjà pertinente pour analyser des passages à l'acte délictueux dirigés contre des biens matériels. Certaines personnes – comme certains lieux, certains objets – par leurs caractéristiques constituent pour les délinquants ou les criminels une cible d'accès facile et leur garantissant une probable impunité. Cette notion de cible nous indique qu'en fait, ce n'est pas « l'occasion qui fait le larron » mais, « le larron qui saisit l'occasion ». Nous y reviendrons.

L'approche systémique

À la même époque, se développaient, également aux Etats-Unis, les thérapies familiales systémiques. Ces approches s'étaient affranchies d'une vision en termes de causalité linéaire « historique » pour penser les maladies mentales à partir du contexte où elles apparaissaient. La question n'était plus : « qu'est-ce qui a causé tel symptôme ? » mais « dans quel contexte, ce comportement fait-il sens ? » et non plus « qui fait quoi à qui ? » mais « que font-ils ensemble ? »⁴ Les systémiciens ont commencé à penser les difficultés de leurs patients en termes de « causalité circulaire ».

L'approche systémique a offert des leviers thérapeutiques formidables. De nombreux concepts très riches sont apparus, outre la causalité circulaire qui nous occupe ici, tels que la « double contrainte⁵ », les « loyautés invisibles⁶ », les rôles familiaux, etc... et la « résonance⁷ » qui nous intéressera particulièrement plus loin. Ces différents concepts permettent, dans le cadre de la thérapie familiale, aux membres d'une famille de se vivre comme co-acteurs des difficultés et donc, et surtout, comme co-acteurs des solutions.

Avec la notion de « causalité circulaire » une situation, un problème n'est plus envisagé comme la conséquence d'un événement ou comportement mais comme la résultante d'une sorte de champ de force multifocal. C'est le jeu des actions-rétroactions des différents membres d'un système qui produit le symptôme, la difficulté relationnelle présentés aux thérapeutes. La causalité linéaire, qui ne peut appréhender qu'un événement et ses conséquences, écrit une *histoire*, avec un début et une fin. La causalité circulaire place l'origine en plusieurs points diffus et laisse la fin incertaine. Le rapport au temps n'est donc pas le même. Le temps de la causalité linéaire se situe logiquement dans le passé, celui de la causalité circulaire dans le présent.

Quand il s'agit de traiter des violences, la question du temps devient complexe. Plusieurs conceptions du temps peuvent être distinguées. Le point de vue judiciaire se tourne vers le passé, se soutenant nécessairement de la causalité linéaire : A a

³ LEMPET, (1994) *Désamour*, Ed. du Seuil, Paris, entre autres.

⁴ ELKAÏM (1995) *Panorama des thérapies familiales*, p. 161, Ed. du Seuil, Paris

⁵ idem, p.58, pp.176-177

⁶ idem, p.55

⁷ ELKAÏM (1989) *Si tu m'aimes, ne m'aime pas : approche systémique et psychothérapie*, Paris, Éd. du Seuil.

commis tel fait contre B, entraînant autant de jours d'ITT⁸. Du point de vue de la victime, le temps est souvent suspendu, gelé, indéfini ou plutôt indéfinissable, mais soumis lui aussi à la causalité linéaire, d'une façon qu'on pourrait qualifier de réflexive. Le point de départ de cette *histoire* interminable pour la victime est quelque chose comme: « je n'aurais pas dû ... » – l'écouter, le suivre, parler, me taire, partir, entrer, courir, rester, pleurer, sourire... Le temps thérapeutique doit intervenir logiquement *après* les violences. *Avant*, il doit servir la prévention. *Pendant*, il prend le risque inacceptable de placer le thérapeute en position de complice, comme ces médecins chargés de veiller à ce que le résistant politique reste en état d'être torturé. Pourtant, depuis la connaissance de l'intérêt thérapeutique de l'abréaction du traumatisme⁹, c'est aussi celui de la *réactualisation* du traumatisme.

Le concept systémique de « causalité circulaire » comporte, comme la notion criminologique de « culpabilité de la victime » un danger de confusion des responsabilités quand il s'agit de violences, dont nous savons à quel point elles sont le plus souvent « intrafamiliales ». Le danger ici n'est plus d'inverser la culpabilité, mais de justifier les actes de violences de l'auteur par les comportements de la victime, ou de les réduire à une simple dimension d'« interactions ». On peut se retrouver ainsi à soutenir l'auteur dans un discours qu'il développe en général très bien lui-même, à savoir qu'il a été « provoqué », « tenté », « mis en colère », qu'il « n'avait pas le choix », etc. Autrement dit, à dénier ou banaliser des interdits posés par la Loi. Mais, comme l'oublie volontiers les agresseurs, la Loi n'interdit ni la colère, ni l'excitation sexuelle, ni la haine. Elle interdit sans ambiguïté les « coups et blessures volontaires », les « agressions sexuelles », les « homicides ».

Faut-il donc abandonner, dans certains cas, cette si riche notion de « causalité circulaire », qui permet d'élargir notre manière de penser les relations humaines, de crainte de tomber dans la complicité symbolique, voire juridique (pour les cas de non-dénonciation de crime) ? Est-il possible de raisonner sur un acte de violence en termes de « causalité circulaire » sans abandonner la juste confrontation de l'auteur à ses actes ? Il me semble que la psychanalyse de Sandor FERENCZI, l'approche systémique de Mony ELKAÏM et les données récentes de la neuropsychologie telles qu'elles ont été interprétées par Muriel SALMONA permettent de répondre sereinement « oui », à cette question.

FERENCZI : l'identification à l'agresseur

Sandor FERENCZI, pionnier de la clinique du psychotraumatisme, avait déjà beaucoup éclairé les choses. C'est en s'interrogeant sur ses relations avec les patients, et en pratiquant l'autocritique de ses comportements de thérapeute, qu'il a forgé son concept majeur d'« identification à l'agresseur »¹⁰. FERENCZI était parvenu à la conclusion que lorsque l'analyste commettait des erreurs, des

⁸ ITT : Incapacité Totale de Travail,

⁹ FREUD et BREUER (1892-1895) *Études sur l'hystérie*, Éd. Philosophies, Paris 2008, p. 31. On entend par abréaction du traumatisme le fait pour une personne de pouvoir se décharger des affects liés à une expérience traumatique, et potentiellement de se libérer de son effet pathogène.

¹⁰ C'est Bernard LEMPET qui avait attiré mon attention sur ce processus de la pensée chez FERENCZI.

maladresses, par manque d'attention ou de bienveillance, ses patients, au lieu de lui en faire le reproche, « s'identifiaient à lui »¹¹. Comme si les patients autorisaient en quelque sorte l'analyste à les maltraiter comme autrefois leurs parents. Dans ces conditions, « la répétition [du trauma] encouragée par l'analyste avait *trop bien* réussi »¹². Le patient, en retournant aux expériences traumatiques de son enfance, se retrouvait à nouveau « seul et abandonné dans la plus profonde détresse »¹³, du fait de l'attitude de l'analyste à son égard. Dans la suite de son élaboration, FERENCZI, en vint à affirmer que ce mécanisme d'identification à celui qui fait souffrir, ses patients adultes l'avaient d'abord éprouvé dans leur enfance, lors d'un moment traumatique causé par une violence exercée contre eux.

Ce que FERENCZI apporte ainsi au problème de la « coresponsabilité », c'est que l'enfant qui est passé de la confiance à la terreur, en découvrant que la « tendresse » physique qu'il croyait trouver chez l'adulte s'est transformée en « passion » sexuelle, en arrive à « se soumettre automatiquement à la volonté de l'agresseur, à deviner le moindre de ses désirs, à obéir en s'oubliant complètement, à s'identifier totalement à l'agresseur »¹⁴. Dans cet état particulier, l'enfant peut même paraître « partager » ou « devancer » les attentes de son agresseur. Pour les personnes victimes de violence à l'âge adulte, le concept de FERENCZI nous permet de faire l'hypothèse que certaines victimes, dont on décrie le comportement « ambivalent » lors de l'agression, avaient appris, à coup d'expériences traumatiques dans l'enfance, à s'identifier aux agresseurs.

ELKAÏM : la résonance

L'approche systémique développée par Mony ELKAÏM s'articule autour d'un concept clé, particulièrement précieux pour les thérapeutes, la « résonance ». ELKAÏM a forgé ce concept afin d'utiliser ce qui émerge au niveau émotionnel dans la relation entre patient et thérapeute comme un outil opérationnel et un atout. L'approche systémique avait à ce moment accompagné l'évolution des sciences modernes en renonçant à isoler des observations de leur observateur. Les thérapeutes familiaux étaient donc aux prises avec le paradoxe de l'autoréférence : comment le thérapeute peut-il parler de façon rigoureuse d'un système auquel il appartient, c'est-à-dire la famille en thérapie ?¹⁵

ELKAÏM a appelé « résonance », l'amplification d'un thème, d'une problématique commune aux « croyances profondes » ou « constructions du monde » de deux personnes en relation¹⁶, ou les éléments communs à deux systèmes en interaction. Les croyances profondes sont ces convictions forgées au cours des expériences de vie et plus particulièrement dans l'enfance. Par exemple, une personne ayant beaucoup souffert de la disparition d'un de ses parents dans l'enfance pourrait se convaincre qu'il est inévitable que les êtres qui lui sont chers finissent tôt ou tard par l'abandonner. Ces résonances conduisent les deux membres d'un couple à

¹¹ FERENCZI, (1932), « Confusion de langue entre les adultes et l'enfant. Le langage de la tendresse et celui de la passion », p. 126

¹² idem, p. 126, c'est l'auteur qui souligne.

¹³ Idem, p. 129.

¹⁴ Idem, p. 130, c'est l'auteur qui souligne.

¹⁵ ELKAÏM, (1999), *La thérapie familiale en changement*, p. 78

¹⁶ ELKAÏM, (1989), p.14-15

« vibrer » ensemble sur certaines thématiques, de telle manière que chacun se comporte vis-à-vis de l'autre exactement comme il s'y attend – bien qu'il désire un tout autre comportement – respectant ainsi ses croyances profondes. Par exemple, A, conjoint de B s'attendant à être abandonnée, va adopter des attitudes qui vont être vécues par B comme des abandons (ce qu'elles ne sont pas nécessairement aux yeux de A). Tandis que B, par ses doutes et ses accusations, renforcera la conviction acquise par A depuis l'enfance que personne ne lui accorde sa confiance. ELKAÏM décrit le processus comme si chaque partenaire d'une relation « invitait » l'autre à se comporter de la manière qui l'avait justement fait souffrir auparavant (dans l'enfance généralement). Ce concept est devenu un outil aux ressources inépuisables pour les systémiciens dans leur tâche d'aider des couples empêtrés dans leurs attentes paradoxales de vivre autre chose que par le passé tout en invitant constamment leur conjoint à agir en conformité avec ce même passé. Il a aussi permis aux thérapeutes de se servir de leurs ressentis (contre-transfert) vis-à-vis des patients, amplification de thèmes communs avec ceux-ci, comme d'une voie royale pour accéder aux croyances profondes de ceux-ci.

Lorsqu'on utilise le concept de résonance pour appréhender ce qui se passe dans le cas de violences dans la relation, il me semble que, plutôt que de thème ou d'élément communs à l'auteur et à la victime, on devrait parler de « scénario » commun à leurs « constructions du monde » respectives. Ce scénario pourrait se résumer ainsi : « A prend le pouvoir sur B ». L'essence même de ce scénario déconstruit le caractère symétrique de la résonance. La réciproque « B se soumet au pouvoir de A », n'en est pas une, parce que le pouvoir n'existe que si on l'exerce, si A l'exerce. Les situations sans violence gardent à chacun le pouvoir d'agir sur la situation en trouvant, grâce à l'amour ou/et avec l'aide d'un thérapeute, une « bifurcation » dans la répétition du passé. Si B a le sentiment que A l'abandonne parce qu'il a accepté un séminaire professionnel de plusieurs jours, B peut toujours lui demander de l'accompagner, décider de le tromper pour se venger ou le quitter... Il se peut aussi que A perçoive dans les yeux de B que celui-ci n'est pas en train de douter de lui comme d'habitude mais est envahi par l'angoisse de le perdre et au lieu de l'envoyer balader, lui propose de le rejoindre pour passer le week-end en amoureux.

Dans le cas de violences, la victime ne peut pas proposer d'alternative au scénario catastrophique justement parce qu'il la prive de son pouvoir d'agir¹⁷. Si elle avait du pouvoir dans le scénario de la violence, elle serait auteur et non victime. Celui qui a le pouvoir d'empêcher ou d'interrompre le déroulement du scénario, c'est l'auteur. Plus précisément, quand une personne B manifeste un comportement d'exposition sexuelle par exemple, qui pourrait être décrit comme une « invitation à agresser », c'est A, la personne qui observe cette attitude, qui a objectivement le pouvoir de « répondre à l'invitation » ou non. Si A n'est pas un agresseur, et même si il partage avec B le thème de la violence, il résistera ou fuira la situation. Si A est un agresseur, il jouera son rôle dans le scénario et commettra des violences.

¹⁷ FERENCZI (1934), « *Le choc est équivalent à l'anéantissement du sentiment de soi, de la capacité de résister, d'agir et de penser en vue de défendre le Soi propre.* », « Réflexions sur le traumatisme », in *Psychanalyse IV* Payot, Paris 1982 p. 139)

Il me semble que le concept de « résonance » enrichit celui d'« identification à l'agresseur » de FERENCZI en indiquant par quel « canal » se fait « l'identification » : le thème, le scénario commun à la victime et à l'auteur : « A prend le pouvoir sur B ».

SALMONA : la mémoire traumatique

Les travaux de Muriel SALMONA – s'appuyant sur les avancées actuelles de la neurobiologie – confirment et étayent ces élaborations théoriques développées par des cliniciens.¹⁸ Sa notion clé, la « mémoire traumatique » peut être considérée comme ce qui s'active lors du mécanisme de l'identification à l'agresseur de FERENCZI ou plus largement dans la résonance (dans les situations de violence) d'ELKAÏM. La mémoire traumatique est constituée de ce stock de souvenirs ou de fragments de souvenirs traumatiques qui n'ont pu être traités par le cerveau comme le sont habituellement nos souvenirs.

Le stress extrême produit par l'événement traumatique provoque une chaîne de réactions neurobiologiques : « *Un survoltage émotionnel survient alors entraînant un risque vital cardio-vasculaire et neurologique. Ce risque vital déclenche un mécanisme de sauvegarde neurobiologique exceptionnel sous la forme d'une disjonction du circuit émotionnel. Cette disjonction permet une anesthésie émotionnelle et physique brutale et salvatrice mais elle est à l'origine aussi d'un état dissociatif (...) et de troubles de la mémoire avec des ictus amnésiques fréquents (trous noirs) et la mise en place d'une mémoire traumatique qui va être une véritable bombe à retardement émotionnel, hypersensible et incontrôlable, faisant lors de réminiscences qui envahissent la conscience, revivre à l'identique le viol [par exemple] au moindre lien rappelant le traumatisme, avec les mêmes perceptions sensorielles (visuelles, olfactives, tactiles, douloureuses), sensations, émotions (terreur, effroi, détresse), le même stress extrême, et transformant la vie de la victime en un terrain miné.* »¹⁹ La disjonction du circuit émotionnel est obtenue par la décharge dans l'organisme, « *par le cerveau, de neuromédiateurs qui sont des drogues dures endogènes morphinlike et kétamine-like.* »²⁰

Lorsque la victime n'est pas protégée et prise en charge, mais au contraire continue d'être exposée à l'expérience traumatique ou pire à l'agresseur lui-même, la mémoire traumatique va continuer « d'exploser » et de « se recharger », déclenchant à chaque fois la même chaîne : « survoltage, disjonction, anesthésie ». Ensuite, la répétition du processus va créer « une accoutumance aux drogues dures endogènes disjonctantes. À cause de cette accoutumance, l'état de stress dépassé avec survoltage ne peut plus être calmé par la disjonction, la souffrance devient intolérable, avec une impression de mort imminente. Pour y échapper, il n'y a plus comme solution que de recourir au suicide ou à des conduites dissociantes, c'est-à-dire à des conduites qui augmentent brutalement le niveau de stress pour arriver coûte que coûte à sécréter suffisamment de drogues dures endogènes (pour disjoncter

¹⁸ SALMONA voir ses articles sur memoiretraumatique.org

¹⁹ SALMONA (2009) : « Conséquences des troubles psychotraumatiques » à consulter sur le site memoiretraumatique.org, (c'est l'auteur qui souligne).

²⁰ SALMONA (2009) : « Dissociation, mémoire traumatique et violences sexuelles : des conséquences graves pour la santé à soigner » à consulter sur le site memoiretraumatique.org, (c'est l'auteur qui souligne).

malgré l'accoutumance) »²¹

Dans ce qui nous occupe ici – avec l'hypothèse de travail que les agresseurs sont d'anciennes victimes ou d'anciens témoins de violences – il s'agit d'abord de la mémoire traumatique de l'auteur. Quelque chose – un contexte, l'âge d'un enfant, sa vulnérabilité particulière, l'indifférence d'une femme, la dureté d'un regard...etc. – éveille la mémoire traumatique inconsciente. L'auteur cherche aussitôt à apaiser la détresse émotionnelle extrême qui pourrait le submerger. Mais comme c'est un agresseur, il a déjà appris ou choisi d'utiliser autrui afin de créer un niveau de stress assez intense pour déclencher la réponse dissociante-anesthésiante. Il va donc chercher quelqu'un *susceptible* d'être enrôlé comme victime dans son scénario : un enfant isolé ponctuellement ou habituellement, une personne vulnérable, ou ... une ancienne victime. Les caractéristiques comportementales de la victime potentielle peuvent être le déclencheur de la mémoire traumatique, mais pas nécessairement. On sait comme les tueurs en série se « mettent en chasse ».

Dans tous les cas, la victime n'a pas de pouvoir sur le scénario et son déclenchement. Si elle n'a jamais été violentée, elle n'a aucun moyen de savoir si ce qu'elle fait ou ne fait pas pourrait encourager ou faire échouer l'agresseur. Elle ne peut pas deviner si résister va le faire fuir ou au contraire décupler sa violence. Être docile ne donne pas plus de garantie si cette docilité allume un nouveau foyer de la mémoire traumatique. Au mieux, comme une porte aux serrures particulièrement nombreuses, aura-t-elle la chance de compliquer suffisamment la tâche de l'auteur pour espérer qu'il se détourne et cherche une proie plus facile. Cependant, nous voyons souvent, dans les familles, des victimes d'inceste qui « ne font rien » pour échapper à leur sort, espérant naïvement rester ainsi les seules victimes de la fratrie.

Si c'est une ancienne victime, elle connaît le scénario. Elle peut même deviner ce qui peut finalement apaiser l'agresseur : sa participation totale au scénario. Neurobiologiquement conditionnée à « s'identifier à l'agresseur », elle va accepter d'en être la victime sacrificielle. Elle est doublement privée de tout moyen de trouver une alternative au scénario catastrophique : à un premier niveau, parce que comme tout humain exposé à la violence d'autrui, elle a peur, se sidère et se dissocie ; à un second niveau parce que ses expériences passées l'empêchent d'imaginer une modification du scénario. De toute façon, la victime n'a pas le contrôle.

Il arrive qu'un agresseur « accepte » d'être victime dans les situations où il ne peut pas être auteur, et reste agresseur quand il rencontre un partenaire suffisamment vulnérable. Il n'est pas rare que des agresseurs de femmes ou d'enfants, soient par ailleurs fréquemment victimes de la violence d'autres hommes. Il est hélas également courant que des victimes de violences conjugales ou de violences d'État se comportent en même temps comme des bourreaux avec leurs enfants. Il existe aussi des personnes qui semblent avoir choisi d'être « tout sauf un agresseur pour autrui » et poussent jusqu'à l'autodestruction totale leurs stratégies d'auto-traitement du traumatisme.

²¹ Idem

Quand une ancienne victime choisit d'utiliser autrui pour se traiter, elle crée un piège terrible dans lequel tombent souvent pêle-mêle victime, policiers, magistrats et thérapeutes. Sa façon systématique d'accuser la victime de l'avoir provoqué (d'avoir déclenché sa mémoire traumatique ?), déplace la perception d'une situation fondamentalement dissymétrique vers l'hypothèse d'une symétrie. La violence devient « réaction », ce qu'il est démontré qu'elle est, presque « légitime » ou « justifiable », ce qu'elle n'est pas. Il y a là un saut logique fatal à la justice. La « réaction » de colère ou de haine de l'agresseur est anachronique et profondément injuste. Elle a réellement été déclenchée des années plus tôt dans une situation où les rapports de force étaient défavorables à l'agresseur d'aujourd'hui.

Les battements de cils de la victime, son rire espiègle ou ses chaussettes tire-bouchonnées (pour la « Lolita » de Nabokov²²), ses déhanchements lascifs, ses regards méprisants, son refus d'obéir (pour toutes les petites victimes de la violence « éducative ») ou encore sa paralysie (post-traumatique²³), sa docilité, sa complaisance, sa faiblesse ne sont que des *stimuli* et des *prétextes*. Face à ces caractéristiques ou ces comportements, une personne non identifiée à l'agresseur s'étonne, s'inquiète ou s'éloigne. Un agresseur se saisit de l'occasion.

La tentative de la victime de rester « sujet », en prenant sa « part de responsabilité » agit comme les cordes du piège qui se resserrent au fur et à mesure qu'un animal captif essaie de s'en échapper. Plus elle tente de rétablir la symétrie dans la relation avec l'auteur de violence – que ce soit d'ailleurs pendant les violences ou lors de leur récit – plus elle est susceptible d'être encore victime. Ses actes n'ont aucune chance d'arrêter l'agresseur, sauf à être capables inverser le rapport de force – mais alors elle n'est pas victime – ils risquent au contraire d'exaspérer la volonté de puissance de celui-ci. Sa volonté de ne pas apparaître comme un objet impuissant aux mains d'autrui dans son récit des faits et de revendiquer un rôle actif (« c'est de ma faute... » « j'avais bu », « je l'avais énervé », « je voulais le séduire », « j'ai accepté de le suivre » etc...), favoriseront sa sur-victimation par défaut de protection, reproches, humiliations, disqualification de sa parole...

Causalité circulaire contre coresponsabilité

Chercher la « culpabilité » ou même la « responsabilité » de la victime d'un acte de violence n'éclaire pas la scène, ne dévoile pas la « vérité ». Au contraire, cette démarche crée une « embrouille » supplémentaire au service du système agresseur. « Ta mère t'a battu ? tu avais dû faire quelque chose de mal. Votre mari vous a frappée ? que lui aviez-vous dit ? Votre père vous a violée ? vous avez dû le provoquer sexuellement. Pinochet (Hussein, Khadafi, Mobutu, etc.) vous a torturé ? vous avez dû vous rebeller inutilement. » On sait comment trop souvent, ces questionnements conduisent à un « classement sans suite » ou un « non lieu » de faits d'une extrême gravité²⁴. Il serait plus efficace d'identifier rigoureusement *les caractéristiques et les réactions* de la victime en tant qu'éléments précis du scénario intérieur de l'auteur. De même que la résonance met les thérapeutes sur la voie des croyances profondes de leurs patients, ce qui chez la victime fait exploser la

²² NABOKOV (1955) *Lolita* et FALL(2011) « L'éternel détournement de Dolorès Haze » à consulter sur le site de memoiretraumatique.org

²³ FERENCZI (1931) « Analyse d'enfants avec des adultes » in *Psychanalyse IV*, pp.109

²⁴ Voir les témoignages et cas cliniques sur memoiretraumatique.org

mémoire traumatique de l'auteur, au lieu de le disculper, éclairerait sur ses modes opératoires (comme cela se fait déjà pour les tueurs en série, et les pédoprédateurs). Cela permettrait plus sûrement à la police de le confondre et, peut-être par la suite, à un thérapeute de l'aider à intégrer sa mémoire traumatique. Pour la victime, le repérage de ses réactions (ou « non-réactions ») est indispensable pour mettre au jour et traiter sa propre mémoire traumatique. Ce processus lui permettra d'acquiescer la liberté intérieure de refuser d'entrer dans le scénario dès la mise en place de ses premières séquences – autant que possible, parce qu'il y aura toujours des prédateurs capables de transformer n'importe qui en proie.

Il me semble que la riche complexité de la notion de « causalité circulaire » peut donc être gardée pour analyser la rencontre catastrophique entre un auteur de violence et sa victime. Au lieu des trop étroites explications du type : « une personne violente a fait une victime » ou « une victime s'est encore débrouillée pour être agressée », on peut parler d'un « assemblage »²⁵ d'éléments : la mémoire traumatique de l'auteur, celle de la victime, mais aussi les facteurs liés au contexte, la *décision* de passer à l'acte revenant en dernière analyse à l'agresseur.

Réintroduire le contexte, ce que permet la notion de « causalité circulaire » me semble essentiel pour comprendre les processus de reproduction des violences. Dans la plupart des cas, ce qui permet à l'auteur d'aller jusqu'au bout de son projet d'instrumentalisation de la victime dans sa volonté « d'auto-traitement par la violence », c'est l'adhésion des proches, de l'entourage, de la société dans son ensemble à ce scénario : « A prend le pouvoir sur B ». C'est exactement ce que dénonce le proverbe sénégalais : « celui qui assiste à une bagarre et qui ne fait rien, il prend parti ». Que l'on examine les cas rencontrés dans la clinique ou les faits dits « divers », on trouve toujours que les desseins de l'auteur ont été servis par d'autres facteurs que les caractéristiques propres à la victime. Cette adolescente de quinze ans violée par le frère de son petit ami, l'aurait-elle été si, justement cette nuit-là, elle ne s'était pas réfugiée chez lui après avoir été mise à la porte par ses parents au prétexte d'une chevelure de « hippie mal soignée » ?²⁶ Cette femme reconnue victime de menaces de mort par son ex-conjoint aurait-elle effectivement trouvé la mort sous ses coups si la Justice n'avait pas, en dépit de cette première condamnation, autorisé celui-ci à entrer en contact avec elle sous prétexte d'exercer son droit de visite parental ?²⁷ Ce garçon aurait-il été agressé sexuellement par son professeur-prêtre si ses parents n'avaient pas considéré qu'il lui devait aveugle vénération ? Cet enfant de trois ans serait-il mort dans une machine à laver le linge si les professionnels avaient bien voulu entendre la menace et la violence déjà contenues dans le geste de le mettre une première fois dans l'appareil « sans appuyer sur le bouton » ?²⁸ Les plus vulnérables que nous, qu'ils soient mineurs, personnes fragiles, femmes, ne seraient-ils pas plus en sécurité si

²⁵ ELKAÏM (1995) *Panorama des thérapies familiales*, p. 588, Ed. du Seuil, Paris

²⁶ Voir aussi la notion d'« exposition de l'enfant » développée par B. LEMPET dans ses ouvrages.

²⁷ Affaire du « petit Ibrahima », son père avait profité du soi-disant exercice de son droit de visite parental pour assassiner sa mère (http://www.lepost.fr/article/2010/02/17/1946140_il-avoue-avoir-tue-son-ex-compagne-et-enleve-son-bebe-il-dit-et-repete-qu-il-voulait-avoir-l-enfant.html).

²⁸ Affaire de Seine et Marne : (<http://www.leparisien.fr/seine-et-marne-77/enfant-mort-dans-un-lave-linge-les-parents-ecroues-28-11-2011-1742456.php>)

nous abandonnions toute complaisance, toute indifférence, envers l'abus de pouvoir sous toutes ses formes ?

Puisque l'auteur ne veut pas changer de scénario, et que la victime n'en a pas le pouvoir, c'est tout l'entourage, relationnel ou circonstanciel, qui a la possibilité d'agir pour en modifier l'issue. Compter sur l'auteur pour « ne pas appuyer sur le bouton de la machine à laver », ou sur la victime « pour savoir dire non », pour le coup, relève bien, cette fois, de la « coresponsabilité ».

Bibliographie

ELKAÏM Mony (1989) : *Si tu m'aimes, ne m'aime pas : approche systémique et psychothérapie*, Paris, Éd. du Seuil.

(1995) : *Panorama des thérapies familiales*, Éd. du Seuil, Paris.

(1999) : *La thérapie familiale en changement*, Les empêcheurs de penser en rond, Éd. du Seuil, Paris

FALL Sokhna : (2011) : « L'éternel détournement de Dolorès Haze » ,
www.memoiretraumatique.org

FERENCZI Sandor : (1932): « Confusion de langue entre les adultes et l'enfant. Le langage de la tendresse et de la passion », pp.125-137 in *Psychanalyse IV*, Éd. Payot, 1982, pour la traduction française,.

(1931) « Analyses d'enfants avec des adultes », pp.98-112,
idem

(1934) « Réflexions sur le traumatisme », pp.139-146, idem

FREUD Sigmund, BREUER Josef (1892-1895) *Études sur l'hystérie*, Éd. Philosophies, Paris 2008,

LEBIGOT François : (2000) « La clinique de la névrose traumatique dans son rapport avec l'événement », in *Revue Francophone du Stress et du Trauma* tome 1, n°1 pp. 21 à 25.

(2005) *Traiter les traumatismes psychiques*, Éd. Dunod, Paris

LEMPERT Bernard : (1994) *Désamour*, Éd. du Seuil, Paris.

(1997) *Les violences de l'école* , Éd. Audijuris, Bernay

(2000) *Critique de la pensée sacrificielle*, Éd. du Seuil, Paris

LOPEZ Gérard, BORNSTEIN Sandrine : (1995) *Victimologie clinique*. Ed. Maloine, Paris

NABOKOV Vladimir (1955) : *Lolita*, Éditions Gallimard, Folio, 2001, pour la traduction française

SALMONA Muriel : (2009) « Dissociation, mémoire traumatique et violences sexuelles : des conséquences graves pour la santé à soigner », (entre autres)
www.memoiretraumatique.org